

Politique

La gestion de la commune de Binningen s'oriente d'après les besoins des citoyens et de manière avantageuse selon des principes de gestion administrative axée sur les résultats.

Conseil municipal

Le conseil municipal est l'autorité exécutive de la commune. Ses sept membres sont élus tous les quatre ans selon le système majoritaire. Il est l'organe exécutif suprême. Ses membres se réunissent toutes les deux semaines en séance à huis clos.

Conseil communal



Le conseil communal est l'autorité législative. Ses 40 membres sont élus selon le système proportionnel tous les quatre ans. Un président ou une présidente ainsi qu'un vice-président ou une vice-présidente sont élus chaque année. Les séances du conseil ont lieu généralement le dernier lundi du mois ; elles sont ouvertes au public. Les tâches principales qui incombent au conseil communal sont la promulgation de règlements, la détermination du coefficient d'impôt, l'approbation du budget et des comptes annuels ainsi que la surveillance de l'administration. Les documents concernant les séances du conseil communal sont disponibles en ligne.

Votations et élections sur [Abstimmungen und Wahlen](#)